

La Commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Gabre (XV^{ème} - XIII^{ème} siècles)

par Jean-Paul DURAND

Le commandant Jean-Paul Durand a bien voulu extraire de son étude sur la commanderie de Capoulet paru dans le Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts (1990, p. 125-187) les éléments d'une conférence sur la commanderie de Gabre, donnée en août 1989.

Il est vivement recommandé de se référer à cet article, dont voici quelques passages intéressant Gabre, bien que la majeure partie de cette étude approfondie et documentée concerne Capoulet, près de Tarascon .

Le fonds de Malte, aux Archives de la Haute-Garonne, et les minutes notariales déposées aux Archives de l'Ariège sont les principales sources utilisées par le Commandant Durand, qui cite également de nombreux ouvrages et articles.

“En 1470, Capoulet fut rattaché à la pauvre commanderie de Gabre, qui reçut entre 1601 et 1630 la commanderie de Saint-Hugues en Quercy, qui s'avéra d'un excellent rapport (p. 127)”.

L'union de plusieurs commanderies éloignées les unes des autres n'avait pour but que d'assurer un revenu suffisant au commandeur.

“Le XVI^{ème} fut pour Capoulet une période de ruine. En 1647, dans la publication des chefs de monitoire en faveur de la restauration des droits de la commanderie, l'évêque de Pamiers écrivait qu'il y a cent trente ans que ses droits ne lui ont pas été reconnus. On ne peut songer vers 1517 aux troubles dus aux guerres de religion dans le comté de Foix. Plusieurs choses purent se conjuguer pour parachever de sinistrer Capoulet. D'aucuns ont mis en avant les protestants; il est évident que dans le Tarasconnais les guerres religieuses furent horribles dans les deux camps. En 1568 Jean Claude de Lévis, sieur d'Audou, commit des atrocités à Tarascon et l'église de Sabart fut brûlée. D'Audou incendia Vicdessos et y perdit cinquante six morts, sans compter les blessés et le butin, rapporte Delescazes. En 1569, Traversier sieur de

Montgascon, de Niaux, chef des catholiques de la vallée de Vicdessos, dont la famille était depuis des siècles en contact avec les commandeurs de Capoulet, fit précipiter soixante dix protestants du rocher du Castella de Tarascon dans l'Ariège en expiation du martyre du curé d'Ornolac Jean Baron. Le capitaine Sicard de Robert commanda en 1592 le château et la ville de Tarascon. Originaire de la région de Gabre, sa famille ayant adhéré à la Réforme se trouva en lutte avec les commandeurs du lieu. On peut, sans charger sa mémoire, en déduire qu'il ne devait pas voir avec un regard particulièrement bienveillant les bâtiments et terres du seigneur commandeur de Gabre à Capoulet. Dans un tel contexte tout était possible. En 1582 Tarascon avait été repris par les protestants et les atrocités continuèrent. En 1598 les réformés avaient une église structurée à Tarascon, il eut été miraculeux qu'un domaine des hospitaliers de Saint-Jean eût été épargné aux portes de cette agglomération. Le registre des délibérations de la ville de Foix fait état d'un extrait de la requête présentée par frère Thomas Ycart, commandeur de Gabre et Capoulet, qui était à Malte, aux commissaires députés par le roi pour l'exécution de sa déclaration concernant la démolition des places, lieux, fortifications et villes tenus par les huguenots en 1622. Or à cette date la tour et château de Gabre étaient occupés par les réformés ainsi que d'autres biens de la commanderie. Le Parlement de Toulouse ordonna leur restitution au commandeur le 16 mars 1623. Le 23 avril de la même année, le gouverneur de la ville et château de Foix, le capitaine La Forest, fit remettre en possession le procureur du commandeur et installa ses propres soldats dans la tour de Gabre. Quinze jours après, une seconde ordonnance du Parlement prescrivit la démolition de la tour et château, les fossés furent comblés et les palissades rompues. Néanmoins quoique ruinée la tour de Gabre servit encore de refuge aux protestants. Le commandeur demanda qu'il fut procédé à l'arasement, le Parlement édicta donc le rasement le 1^{er} mai 1623. Ce texte a un double intérêt, celui d'authentifier l'existence de Thomas Ycart comme commandeur de Gabre et Capoulet, nommé parfois d'Isouard, et dont le préceptorat remonte au moins à mars 1623, et d'autre part de mettre en évidence la destruction de la communauté de Gabre. D'un côté, les réformés pratiquent la politique de la terre brûlée sur les biens de la commanderie, et de l'autre les commandeurs et leurs représentants font actionner le pouvoir par le biais du Parlement sur des sujets appartenant à la religion prétendue réformée (p. 127 - 128).

“Les commandeurs aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles résidèrent surtout à Toulouse et à Malte sauf une exception en la personne du chevalier de Labat”... qui résida à Capoulet (p. 130).

Les visites préceptoriales utilisées et citées par le Commandant Durand ne semblent pas renseigner sur Gabre ; les documents d'arpentement et bornage sont plus précis sur l'état du domaine :

“Le commandeur Jean Charles Dou en 1769 fit procéder à un nouvel arpentement sur les divers domaines de sa commanderie de Gabre et fut autorisé pour ce faire par la sénéchaussée de Pamiers pour les biens situés dans le ressort des diocèses de Rieux, Couserans et Pamiers. Jean-Baptiste Boyer, résidant à Tarascon fut le notaire, Jean Baptiste Doumenjou le praticien représentant le commandeur, Antoine Teynié l’agrimenseur, arpenteur juré du lieu de Tarascon”.

L’ensemble des bâtiments et domaines ont 1081 m² de plus qu’ en 1741, mais cette extension semble ne concerner que Capoulet.

Une étude très précise des charges et revenus de la commanderie et de leur évolution au cours du XVIII^{ème} siècle, avec tableaux et graphiques intéressera les historiens de l’économie.

Parmi les charges de la commanderie, outre les très lourds impôts royaux sont signalés (p. 154) l’albergue des Salenques, l’augmentation de la pension du curé de Suzan et de Gabre, la taxe pour les pauvres de Suzan, Gabre et Capoulet.

La Révolution et la vente des biens de la commanderie a donné étude très précise sur le secteur de Capoulet, mais non sur le sort des terres de Gabre ou Saint-Hugues en Quercy : une piste de recherche en perspective...